

homme d'État d'une telle envergure ait pu s'imaginer que les Canadiens-Français, qui avaient montré une résistance si merveilleuse de race en même temps qu'une telle ténacité pour conserver leur homogénéité nationale, abandonneraient aussi facilement leur position et se contenteraient d'une condition secondaire.

Il n'y a aucun doute que le grand mérite de lord Durham a été de reconnaître la désirabilité d'appliquer en leur intégralité les principes du gouvernement représentatif. "Sans un changement dans notre système de gouvernement," faisait-il remarquer, "le mécontentement qui règne actuellement ne fera que s'accroître et se répandre."

Ailleurs, il dit encore: "Afin de trouver le remède qui, selon moi, ferait complètement disparaître les désordres politiques actuels, aucun changement de principes de gouvernement ne s'impose, et il n'est nul besoin non plus d'inventer une nouvelle théorie constitutionnelle. Il suffit de s'en tenir aux principes de la constitution britannique et d'introduire dans le gouvernement de ces grandes colonies ces sages dispositions par lesquelles seules le fonctionnement du système représentatif peut dans tous les pays être rendu harmonieux et efficace."

Conformément à cette déclaration, lord Durham recommandait explicitement que "la responsabilité à la législature unie de tous les fonctionnaires du gouvernement, sauf le gouverneur et son secrétaire, fût assurée par tous les moyens acceptables à la constitution britannique." Il disait encore: "Le gouverneur, en tant que représentant de la Couronne, devrait recevoir instruction d'administrer les affaires de son gouvernement au moyen de chefs de départements en lesquels la législature unie reposerait confiance, et il ne doit pas s'attendre à recevoir aucun appui de la métropole advenant un conflit quelconque avec la législature, sauf en ce qui concerne des points intéressant des intérêts strictement impériaux."

Combien différent est le langage de lord Durham de celui d'autres hommes d'État britanniques de la période! Ainsi que l'a fait remarquer un homme politique qui a pris une part prépondérante à la lutte pour obtenir des réformes au Canada, l'introduction du gouvernement parlementaire dans les colonies n'était pas jugée praticable par aucun homme d'État anglais de l'époque.² Whigs et torys étaient unanimes sous ce rapport. Lord John Russell, adressant la parole aux Communes anglaises, déclarait que "le gouvernement ministériel dans les colonies était incompatible avec les relations qui devaient exister entre la mère-patrie et la colonie. Ces relations exigeaient que Sa Majesté fût représentée dans la colonie non pas par des ministres mais par un gouverneur envoyé par le roi et responsable au gouvernement de la

² Sir Francis Hincks: "Reminiscences," p. 14.